

LE PARC DU VAL



Association de quartier
Protection du cadre de vie

36 avenue du Maréchal Joffre
92190 - MEUDON
01 46 26 35 63

Le PARCEVAL

Bulletin n° 9

Mai 2001

LE PARC DU VAL A CINQ ANS

Le 30 mars 1996, préoccupés par deux projets d'immeubles en rupture avec le caractère du site et son cadre de vie, 21 habitants de l'ancien lotissement du « Parc de la Gare » se réunissaient en assemblée constitutive et fondaient « L'ASSOCIATION DE QUARTIER LE PARC DU VAL POUR LA PROTECTION DU CADRE DE VIE ».

Il a fallu quatre ans de mobilisation, de recours et de pétitions pour parvenir à réduire les nuisances de ces projets (l'un des deux a été, grâce à notre action, complètement transformé), et obtenir de nouvelles règles de construction qui rendent désormais impossible d'édifier des immeubles collectifs dans le périmètre de l'ancien lotissement. Jamais l'Association n'aurait pu remporter ces succès sans la quasi-unanimité des habitants du quartier.

Assurer la sécurité des piétons dans nos rues, où les limitations de vitesse sont quotidiennement et gravement transgressées, est notre second objectif. Restons déterminés et, là aussi, nous réussirons.

Sachons maintenir, enfin, dans cet îlot de verdure où nous avons la chance de vivre, et dont la pérennité est aujourd'hui assurée, le sentiment de l'intérêt partagé et l'amitié née de l'action commune. L'Association y contribuera autant qu'elle le pourra. N'est ce pas là, en définitive, le plus important de tout ?

Jacques Lemoine
Président

COMpte Rendu de l'Assemblée Générale du 3 Mars 2001

Notre 5^{ème} assemblée générale ordinaire a été ouverte au Centre René Leduc samedi 3 mars 2001 à 10 heures par le Président, Jacques Lemoine, entouré du Bureau. 60 adhérents sont représentés par les 13 membres présents.

Le Président rappelle que l'Assemblée sera suivie d'un exposé de M. Daniel Mouranche, délégué aux études de l'Association VIVRE A MEUDON, sur le problème des déplacements à Meudon, et sur le Plan de Déplacement Urbain récemment adopté.

Le Président donne lecture du rapport moral et financier, qui a déjà été remis à tous les adhérents avec la convocation à l'AG et, en l'absence du trésorier, il présente rapidement les comptes, et la situation financière, qui est satisfaisante. Il précise que 54 foyers ont déjà renouvelé leur adhésion.

L'année écoulée a suivi le règlement de nos conflits, marqué, en mars 2000, par la réduction du COS du quartier, garantie de la préservation du cadre de vie dans l'ancien lotissement.

Le rapport moral de 2001 rend compte de l'action menée dans le cadre des cinq objectifs approuvés par l'AGO du 25 mars 2000 :

Veille sur les projets de construction et d'urbanisme nous concernant.

Elargissement de nos horizons et rapprochement avec des associations parentes.

Promotion d'aménagements de voirie pour améliorer la sécurité.

Animation du quartier.

Information périodique par le bulletin.

Le Parceval (n° 6 et 7) a été distribué en mai et en décembre en 300 exemplaires dans tout le quartier. L'information a porté sur les points suivants :

Ø *L'état des chantiers proches et celui des grands projets d'aménagement de la Ville (terrains Renault, colline Rodin).*

Ø *Notre participation aux démarches d'autres associations meudonnaises auprès de la*

Mairie, en vue de protéger le site et l'environnement des grandes opérations.

Ø *Nos démarches répétées pour obtenir des aménagements de voirie permettant de mieux assurer la sécurité des piétons dans nos rues. C'est maintenant une équipe de riverains qui en assume la charge dans chacune d'entre elles.*

Ø *Les activités organisées au printemps (visite de la maison de Jean Arp et balade en forêt) et en automne (visite de l'Observatoire).*

Ø *La modification de nos statuts, approuvée à une large majorité, lors de notre AG extraordinaire du 21 octobre 2000. Elle donne au Conseil d'administration la possibilité de nous joindre à l'action d'associations partenaires pour défendre notre cadre de vie en dehors des limites du quartier.*

Le Président remercie les neuf administrateurs qui ont confirmé le renouvellement de leur candidature.

Jean-Claude Lafrasse, Marie-Hélène Letrou et Jacques Lemoine font ensuite, pour chacune des 3 rues principalement intéressées ; Henri Barbusse, Abel Vacher et Maréchal Joffre, le point d'avancement des petits aménagements de voirie. Sur Henri Barbusse, la pétition récemment remise à la Mairie a recueilli 212 signatures. La discussion s'engage, montrant l'importance que les présents attachent à ce type d'action, et attirant aussi l'attention sur le sentier des Grimettes.

Après un exposé de J.C.Lafrasse, on discute également de l'animation, et l'accent est mis sur l'intérêt d'organiser des visites de sites non habituellement ouverts au public et, de préférence à Meudon (type ateliers de Rodin, maison de Céline, maisons Prouvé...)

La fin de la réunion est dévolue au vote. L'approbation du rapport moral et financier, qui vaut quitus à l'équipe sortante, d'une part, le renouvellement du Conseil d'administration d'autre part, sont acquis à l'unanimité, et la séance est levée à 11h.

Composé de C.Andreau, B. de Chantérac, P.Clouzeau, P.Dorival, J.Grigaut, J.C.Lafrasse, J.Lemoine, M.H. Letrou, M.Rougié, le Conseil d'administration qui a suivi l'Assemblée a nommé membres du Bureau : Jacques Lemoine, président, Pascal Dorival et Jean-Claude Lafrasse, vice-présidents, Marie-Hélène Letrou, secrétaire générale, Pierre Clouzeau, trésorier.

QU'EN EST IL DU **PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS** D'ÎLE DE FRANCE ?

Documents officiels prescrits dans plusieurs lois successives et élaborés par l'administration avec le concours des collectivités et la participation des usagers, les PDU ont l'ambition, par une meilleure organisation des circulations et des transports, de réduire le trafic en zone urbaine, et de restaurer la place du piéton dans la ville.

A l'issue de notre assemblée générale du 3 mars dernier, Daniel MOURANCHE, le délégué général aux études de l'Association VIVRE À MEUDON, a bien voulu nous exposer son opinion sur le PDU d'Île de France.

Le PDU d'Île de France

Publié après enquête publique le 15 décembre 2000, le PDU d'Île de France est issu de quatre ans de concertation avec les partenaires locaux, sous l'égide de la Direction Régionale de l'Équipement. Dans le but d'améliorer les conditions de vie et de déplacement des Franciliens, il fait des recommandations aux collectivités territoriales, institue de nouvelles structures de concertation (comités) et se décline par groupements de communes qui élaborent des plans locaux de déplacement.

Le PDU se propose d'agir sur des « *pôles* » (les nœuds de communication train-bus-piétons) et des « *axes* » (les axes de communication majeurs). Aussi le développement et l'application du PDU sont ils organisés autour de "*comités de pôles*" et de "*comités d'axes*".

L'objectif est de réduire de 5% en 5 ans le trafic des véhicules en zone agglomérée dense, et de restaurer la place du piéton dans la ville. En corollaire, il s'agit de dépenser pour mettre la voiture à sa place et laisser ainsi de l'espace pour les circulations "douces".

D'où les grandes lignes de l'action :

- Ø *Secteurs urbanisés* : Reconquérir et restructurer l'espace en anticipant sur les projets de transport.
- Ø *Secteurs non urbanisés* : Réaliser une étude préalable pour mieux localiser les gares et les pôles d'échanges.
- Ø Étudier les zones à l'intérieur desquelles les bonnes conditions de desserte des transports collectifs permettent de réduire dans les POS l'obligation d'aménager des places de stationnement.
- Ø Prévoir un volet déplacements dans tout document d'urbanisme.
- Ø Favoriser l'accès aux pôles d'échanges, notamment en développant les voies d'accès, les parkings et la signalétique.
- Ø Développer les transports collectifs en zone urbaine sensible, pour mieux intégrer ces quartiers.

Une fois adopté et publié, le PDU engage les acteurs concernés.

Le PDU, une chance pour Meudon ?

Le diagnostic des transports à Meudon montre qu'il y a beaucoup à faire :

- Ø Les gares sont peu accessibles : il y a peu de liaisons bus/vélos, les trains sont trop rares ou irréguliers.
- Ø La rénovation des Montalets est une occasion perdue pour l'organisation des déplacements urbains.
- Ø Le réseau des bus est de type "plat de nouilles," et la desserte entre quartiers et centre est malaisée.
- Ø La voirie de transit pénalise les déplacements locaux,
- Ø La voirie locale ne laisse pas assez de place aux piétons et le stationnement est un problème structurel.
- Ø Peu d'équipements assurent la sécurité des cyclistes.
- Ø Les sentiers sont sales, non signalés, et le "parcours des hauteurs" reste un mythe.

Meudon est elle bien partie prenante dans le PDU ?

Meudon est malheureusement à l'écart des structures du PDU : aucun des pôles ou axes retenus ne se trouve sur son territoire, et les études PDU du Syndicat Mixte Val de Seine la concernent peu actuellement. Ces études n'ont d'ailleurs guère donné lieu à débat.

Jusqu'à présent, la mairie a fait « cavalier seul » : les associations n'ont pas été conviées aux réunions, ni informées des travaux qui concernent notre commune (*par exemple : études préparatoires du PDU, études du Syndicat Mixte, avis de la Ville de Meudon sur le projet Ile de France avant enquête publique, tramway Chatillon Montrouge Viroflay, etc.*). Sans doute devront elles s'emparer des dossiers comme elles l'ont fait début 2000, à propos de l'emprise réservée à la voie rapide des berges de la Seine dans le nouveau POS de Meudon.

Dans le domaine des transports Meudon a pourtant besoin d'un réel projet urbain, compte tenu du nombre de dossiers majeurs à traiter, tels que la ZAC des Montalets, qui ne verra pas le prolongement de la ligne 12 jusqu'à la Ferme, la desserte des terrains Renault, et tous les points noirs signalés ci-dessus.

Compte rendu de Michel Rougié

AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE (suite)

La sécurité des déplacements demeure une des préoccupations majeures des habitants du quartier. Les vitesses très élevées de certains véhicules constituent en effet un danger réel pour notre vie quotidienne. Depuis sa création, l'Association agit sur ce plan, mais les choses ne vont pas vite ! Une large mobilisation est nécessaire dans tout le quartier pour une action efficace et une amélioration de la sécurité liée à la circulation. Faites nous part de vos idées et suggestions. Nous avons besoin de votre soutien.

Claude Andreau

Rue Abel Vacher : les Services Techniques, après plusieurs réunions, commencent à prendre conscience des problèmes. Les résultats des comptages et mesures de vitesse effectués fin 2000 ont montré un trafic journalier de 4000 véhicules environ et des vitesses très élevées (70 km/h). Des balisettes ont été installées fin février pour tenter de sécuriser le passage pour piétons et de diminuer la vitesse dans les deux virages. Ceci n'est, bien sûr, qu'un début. D'autres contacts auront lieu avec la Municipalité en vue d'obtenir des aménagements « en dur » permettant de mettre en place une véritable « zone 30 ».

Rue Henri Barbusse : les mesures de vitesse effectuées il y a quelques mois ont montré une vitesse extrêmement élevée de certains véhicules (90, voire 100 km/h), et ceci quotidiennement. Une vigoureuse lettre de protestation contre cet état de fait a été adressée par les riverains à Monsieur le Maire le 26 février dernier (ci-contre). Cette lettre, co-signée par 212 riverains, est un magnifique exemple de mobilisation. Bravo ! Malheureusement, début mai, ils n'ont encore reçu aucune réponse, pas même un accusé de réception. Ceci montre que l'effort doit être poursuivi et amplifié jusqu'à obtenir des résultats concrets.

Les riverains de la rue Henri Barbusse

Monsieur Hervé Marseille
Hôtel de Ville de Meudon
6 Avenue Le Corbeiller
92190 Meudon

Meudon, le 22 janvier 2001

Monsieur le Maire,

Les riverains de la rue Henri Barbusse ne supportent plus le danger auquel les exposent les véhicules circulant en vitesse excessive dans leur rue.

Depuis 1996, l'Association "Le Parc du Val" attire votre attention sur ce problème.

- En mars 1997, une enquête de voisinage montrait que cette question était la préoccupation n°1 des riverains.
- En novembre 1998, un comptage réalisé par vos services révélait que 20% des véhicules dépassaient la vitesse autorisée, certains même atteignant la vitesse criminelle de 90 km/h.

Or malgré ces constats et les demandes répétées de l'Association, aucune action n'a été engagée à ce jour !

Nous n'acceptons plus de vivre avec ce sentiment d'insécurité croissante. De nouvelles familles s'installent dans le quartier et le nombre de jeunes enfants est en augmentation rapide. La circulation et la vitesse excessive ne cessent de s'intensifier, et donc les risques d'accidents. Certains ont déjà eu lieu. En faudra-t-il d'autres, plus graves, pour que vos services réagissent ?

Vous n'êtes pas sans savoir que d'autres municipalités ont su apporter des solutions à des problèmes de même nature. Il est donc grand temps que la Mairie de Meudon assume son devoir de sécurité !

Nous voulons croire que vous ne resterez pas insensible à cette préoccupation légitime et vitale pour nous tous, et comptons sur votre prompt réaction.

Veuillez croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Les riverains de la rue Henri Barbusse
(signatures jointes)

Contacts:
Nicole et Jean-Claude Lafrasse 4 rue Henri Barbusse Tel: 01.45.07.26.46.
Elisabeth et Amaud Soubelet 53 rue Henri Barbusse Tel: 01.46.23.14.35.
Caroline et Gérard Zenoni 16 rue Henri Barbusse Tel: 01.46.23.10.23.



Meudon, le 20 février 2001

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
6 Avenue Le Corbeiller
92190 MEUDON

Avenue du Maréchal Joffre :
Dispositions pour un espace de vie adapté au cadre.

Monsieur le Maire,

Je suis un peu confus de devoir revenir sur cette question strictement locale, et bien minime vis-à-vis de vos responsabilités.

En confrontant plus précisément nos demandes et les contraintes de la Ville (Mme JACONO, d'une part, M. VILLETTE, d'autre part, n'ont pas ménagé leur temps), nous nous sommes aperçus qu'il y avait un malentendu sur le dispositif dont les Services techniques nous proposaient la réalisation immédiate, et que le sujet de nos discussions avait peut-être quelque peu masqué l'objectif poursuivi.

Hier, au cours d'une réunion sur le terrain avec Mme JACONO et M. VILLETTE, la question a été recentrée, et il est apparu souhaitable et possible d'aménager des dispositifs permettant de favoriser, dans l'avenue Joffre, cet espace de vie adapté au cadre local, que les habitants appellent de leurs vœux.

Compte tenu du caractère consensuel de la réunion d'hier, je suis persuadé que vous aurez à cœur d'approuver les dispositions dont le principe a été retenu, et qui sont exposées ci-dessous :

- 1) L'avenue du Maréchal Joffre, « quasi-impass » à priorité piétonne, rétrécie à 3 m de largeur la nuit et le week-end par un stationnement bilatéral continu, constitue un espace de vie où il faut organiser au mieux la coexistence des piétons avec les véhicules, en commençant par modérer la vitesse de ces derniers.
- 2) Une conversion de l'avenue Joffre en « zone 30 » (y compris le sentier des Grimettes, qui lui fait suite), avec un traitement approprié de la chaussée, contribuerait sans doute à réguler aux conducteurs qu'ils pénètrent dans une section particulière, et à induire un comportement responsable.
- 3) Des dispositifs de ralentissement s'imposent néanmoins dans cette voie, à commencer par le tronçon supérieur, rectiligne et en pente, et de loin le plus exposé.
- 4) La réglementation ne permet pas de retenir dans cette section en pente la solution à l'évidence la plus efficace : le ralentisseur normalisé muni de « remparts » à 10% de déclivité.
- 5) Les Services techniques se proposent d'étudier rapidement, au droit des n° 40-42, la faisabilité d'un dispositif de ralentissement conforme à la réglementation : soit un rétrécissement de la chaussée à 3m, assorti d'un plateau surélevé avec des accès à 5%, soit une chicane, si cela est compatible avec la montée en marche arrière que les caractéristiques de la voie imposent aux camions qui y pénètrent.
- 6) Un second aménagement, en principe le ralentisseur normalisé proposé par les Services techniques, serait mis en place à 130 m du premier, vers le n° 26, où la pente, presque nulle, le permet.

Nous espérons vivement, les riverains et moi-même, que vous donnerez votre approbation à ces aménagements, que nous souhaitons de longue date.

Veuillez recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Copie : Madame JACONO, Présidente, Commission de la Circulation
Monsieur VILLETTE, Ingénieur en Chef
Jacques LEMOINE
Président

LE PARC DU VAL
Association de quartier pour la Protection du cadre de vie
36 avenue du Maréchal Joffre - 92190 MEUDON - Tél/Fax: 01.46.26.35.63.

Avenue Joffre : La réalisation des ralentisseurs que nous demandons depuis quatre ans a semblé aboutir à la veille de élections. Il y avait malheureusement un malentendu.

A la suite de nouveaux contacts avec la présidente de la Commission de la circulation et de l'ingénieur en chef de Services techniques, et avec leur accord, une nouvelle lettre (ci-contre) a été adressée à M. le Maire. Pas de réponse formelle pour l'instant mais l'engagement d'une réalisation prochaine vient d'être renouvelé par les services techniques.

En passant par le Parc du Val

Et l'animation ?

Après le franc succès remporté par notre visite de l'Observatoire, nous projetons d'organiser cet automne une visité de la Grande Soufflerie de l'ONERA.

Auparavant, nous organisons un dimanche matin fin juin/début juillet une visite guidée du Potager du Roi au château de Versailles. La date et les modalités de cette visite vous seront communiquées dans le bulletin d'inscription qui sera prochainement distribué.

De façon plus générale, nous sommes à l'écoute de vos suggestions ou initiatives en mesure de poursuivre et d'amplifier l'animation de notre quartier, initiée il y a trois ans. N'hésitez pas à nous contacter.

L'équipe d'animation

A deux pas de chez nous

L'Association Marais-Rivoli, dont l'objet est, comme le nôtre, la protection du cadre et de la qualité de la vie, a obtenu satisfaction sur ses principaux objectifs : Dans son programme d'action électoral de début mars, M. le Maire a annoncé qu'un jardin public serait aménagé sur le site de l'ancien marché Rivoli, et qu'une crèche collective et un club du 3^{ème} âge seraient installés dans l'immeuble prévu. Bravo ! Tout le monde en profitera.

Un bar des sciences à Meudon ?

C'est l'idée de notre adhérent, Jacques Michard, un ancien de l'ONERA. Il serait ouvert à tous, dans un café de la ville. Si cette idée vous intéresse, si vous avez des talents d'animateur, prenez contact avec Jacques Michard, 7 rue Abel Vacher, tel 0145345893.

Nos voisins

La doyenne du quartier, Joséphine Longeot, s'est éteinte le 1^{er} février dernier, à plus de 104 ans. Née à Nice en 1896, elle avait connu trois siècles vivait, depuis toujours semble t'il, dans le pavillon du 31 avenue Joffre que son époux, ingénieur Citroën à la grande époque, avait fait construire en 1931. Elle ne sortait plus depuis plusieurs années.

Les aides qui veillaient fidèlement sur elle ont chanté, à ses obsèques, un gospel qui a ému toute la famille. Nos sincères condoléances à toute la famille.

Ceux qui vont et qui viennent...

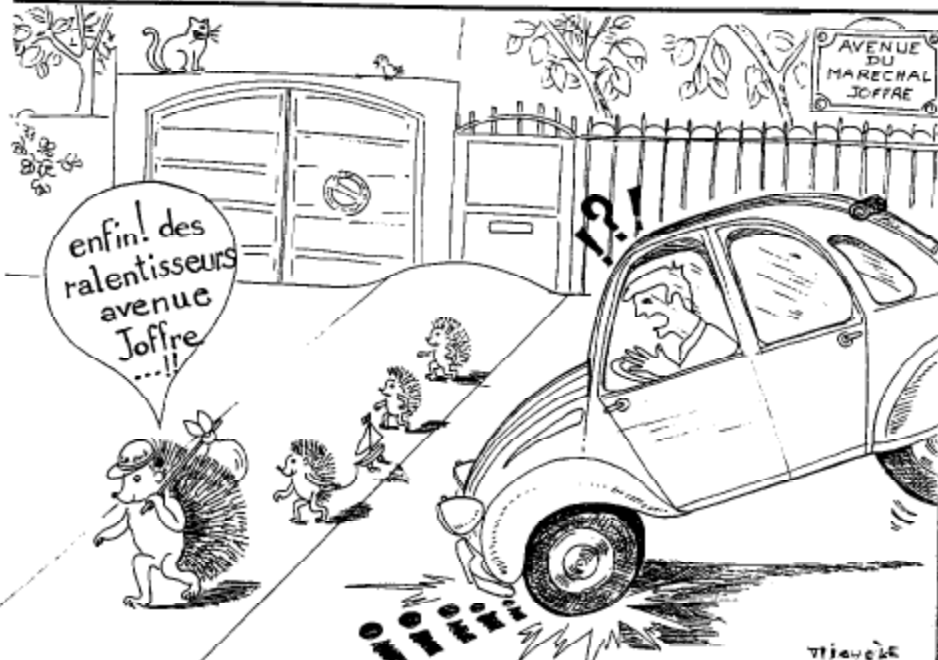
C'est M. et Mme Walwer, actuellement avec Auguste Rodin, qui ont acquis la maison Longeot et vont s'y installer.

Au 7 de l'avenue Joffre, Arnaud Baseilhac et An Catherine Couteau ont succédé aux Bouvatier.

Au 14, M. et Mme Mouchel ont laissé leur maison à leurs enfants.

Gérard et Caroline Zénoni quittent le 16 de la rue Henri Barbusse pour s'installer en pays basque. Sympathiques et chaleureux ; on les regrettera !

Bienvenue aux arrivants et bonne installation à tous (ainsi qu'à ceux que nous avons dû oublier !)



Où en sont les chantiers ?

Au 24, rue Henri Barbusse, le bâtiment s'élève lentement mais semble t'il, sûrement.

Au 25 bis avenue Joffre, les retards s'accumulent. La validité du permis soumise à l'exécution de « travaux significatifs » avant le 15 mai 2001. Pour l'instant, une fouille a été creusée. Une excavatrice y travaille peu à peu.

Deux modificatifs au permis ont été déposés en février. Ils ne sont pas encore accordés.

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE VAUGIRARD et des quai Stalingrad et Roosevelt à Issy

Du 10 mai au 11 juin, la Préfecture des Hauts-de-Seine ouvre deux enquêtes conjointes d'utilité publique et de mise en compatibilité des POS sur les communes de Meudon et Issy-les-Moulineaux, portant sur l'aménagement de la route départementale 7 entre la rue Henri-Savignac (limite de Sèvres) et le périphérique.

Nous vous engageons vivement à répondre à cette enquête en portant vos observations sur le registre d'enquête après avoir pris connaissance du dossier, à la Mairie de Meudon (à la documentation, 2^{ème} étage fond du couloir à gauche, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, sauf samedi après-midi et dimanche).

Nous vous avons tenus au courant, dans nos bulletins 7 et 8, des incidences de cet aménagement, de la position de l'Association et des démarches faites avec d'autres associations auprès de M. le Maire et de M. le Président du Conseil Général sur la partie meudonnaise de ce projet de voie rapide en rive gauche.

Notre position n'a pas changé : nous estimons que, vu l'abandon du projet Muse, qui devait absorber l'essentiel du trafic de transit, l'aménagement d'un « boulevard urbain » à quatre voies, qui va accroître considérablement le trafic en bord de Seine (10 à 20 mètres de la rive) ne peut qu'isoler la ville du fleuve. Il est donc, quoi qu'en dise le dossier, en contradiction avec le schéma directeur de la Région et celui du Val de Seine, qui privilégient la reconquête de la berge¹

Nous pensons par ailleurs qu'on ne peut limiter l'étude d'impact au seul tronçon Issy-Meudon, s'agissant d'une voie d'intérêt régional dont la réalisation influencera de plus le trafic en rive droite.

Des variantes respectant le site et les prescriptions du Schéma Directeur (enfouissement, détournement au pied du coteau) ont été étudiées et éliminées pour des raisons de coût. Le département des Hauts de Seine est le plus riche de France. Elles doivent être réexaminées sérieusement.

¹ Le SDRIF précise, p. 181 : « ...Dans ce grand site aux portes de Paris s'inscrira un projet urbain de qualité dont la silhouette respectera et valorisera le paysage du méandre de la Seine. Les relations avec le fleuve et l'aménagement des berges seront privilégiées. Les infrastructures de transport s'intégreront au projet urbain dans le respect de cette ouverture sur le fleuve... »

À QUAND LES CONSEILS DE QUARTIER ?

(lu dans « Le Monde » des 8-9 avril 2001, sous la signature de Béatrice Jérôme)

Les associations d'élus viennent de recevoir l'avant-projet de loi sur la « *démocratie de proximité et les institutions locales* », annoncé par Lionel Jospin à la suite du rapport remis par Pierre Mauroy en octobre 2000. Ce rapport demande « *une nouvelle étape de la décentralisation* ». Le texte comprend 39 articles, qui visent à faciliter la participation des citoyens à la vie locale et esquisser un statut de l' élu.

Le projet promeut notamment l'institution de conseils de quartier. Ces conseils, déjà existants

dans un certain nombre de communes, deviendront obligatoires dans les villes de plus de 20 000 habitants. Ils seront ouverts aux habitants et aux associations et devront comprendre es conseillers municipaux sur la base d'une représentation proportionnelle. Ils pourront saisir le Maire, qui reste libre de les consulter sur toutes les questions qui intéressent le quartier.

Le texte donne aussi aux usagers le moyen de contrôler le fonctionnement des services publics locaux. Il rend obligatoire la création de commissions consultatives des services publics dans les villes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 10 000 habitants. Composées d'usagers et de représentants des services publics, ces commissions pourront examiner un rapport annuel. Elles seront consultées à la création d'un nouveau service public. Elles pourront aussi être créées au niveau départemental et régional.

L'objectif de l'avant-projet de loi est aussi de renforcer les droits de l'opposition municipale. Dans les communes de 20 000 habitants et plus, ces élus auront, une fois par an, la faculté de soumettre une délibération au conseil. Dans ces mêmes communes, si un cinquième des élus le demandent, le maire devra créer une mission d'information et d'évaluation sur une question d'intérêt communal, ou ayant trait aux services publics locaux. De telles missions pourront également être réunies dans les conseils généraux et régionaux. (...)

L'invité

Henri Lambert

Dans cette nouvelle rubrique, nous nous intéressons au parcours ou aux initiatives originales d'habitants de notre quartier : notre premier invité est Henri Lambert, habitant avenue du Maréchal Joffre. Comédien de cinéma et de théâtre, il est, depuis trois ans, critique littéraire bénévole auprès de la librairie Guimier, située 72 avenue Jean-Jaurès, près de la gare de Val Fleury. Chaque mois, il rédige 4 à 5 critiques qui sont ensuite affichées en vitrine sur les livres concernés. Nous avons souhaité en savoir plus...

Parceval : Henri, comment a débuté cette nouvelle activité ?

Henri Lambert : C'est en discutant avec M. Guimier d'une expérience similaire initiée dans le Val de Marne que le projet a pris corps. Mon goût pour la littérature rejoignait la volonté de M. Guimier de se démarquer par rapport aux autres modes de distribution de livres. Il devait cependant être vigilant : si les candidats sont nombreux pour ce type d'activité, souvent en raison de la gratuité des livres lus, il faut accepter certaines contraintes (ne pas abîmer les livres, les conserver moins de huit jours...)

P : Comment s'oriente le choix des ouvrages ?

H.L. : M. Guimier me laisse une totale liberté de jugement, se contentant de me donner quelques orientations dans le choix des livres. Je tiens à souligner que je n'ai jamais été censuré, quels que soient la teneur de mes écrits, y compris lorsqu'ils sont négatifs.

P. : Comment vos critiques sont-elles accueillies ?

H.L. : Pour attirer l'attention, j'essaie de « provoquer » le lecteur, en adoptant un style personnel qui cherche à se différencier des annotations classiques, les critiques devant cependant rester brèves. Cette méthode a « fidélisé » des lecteurs qui peu à peu connaissent mes goûts et orientent ainsi leurs achats, certains allant même jusqu'à attendre ma critique avant de se décider.

P : En conclusion, que retirez vous de cette activité ?

H.L. : Naturellement, la possibilité de satisfaire mon goût pour la lecture, mais aussi la découverte d'un nouveau mode de communication et de contact avec le public.

Nous publions ci-dessous deux critiques d'Henri, illustrant la liberté de ses appréciations :

« La musique d'une vie » d'André Makine :

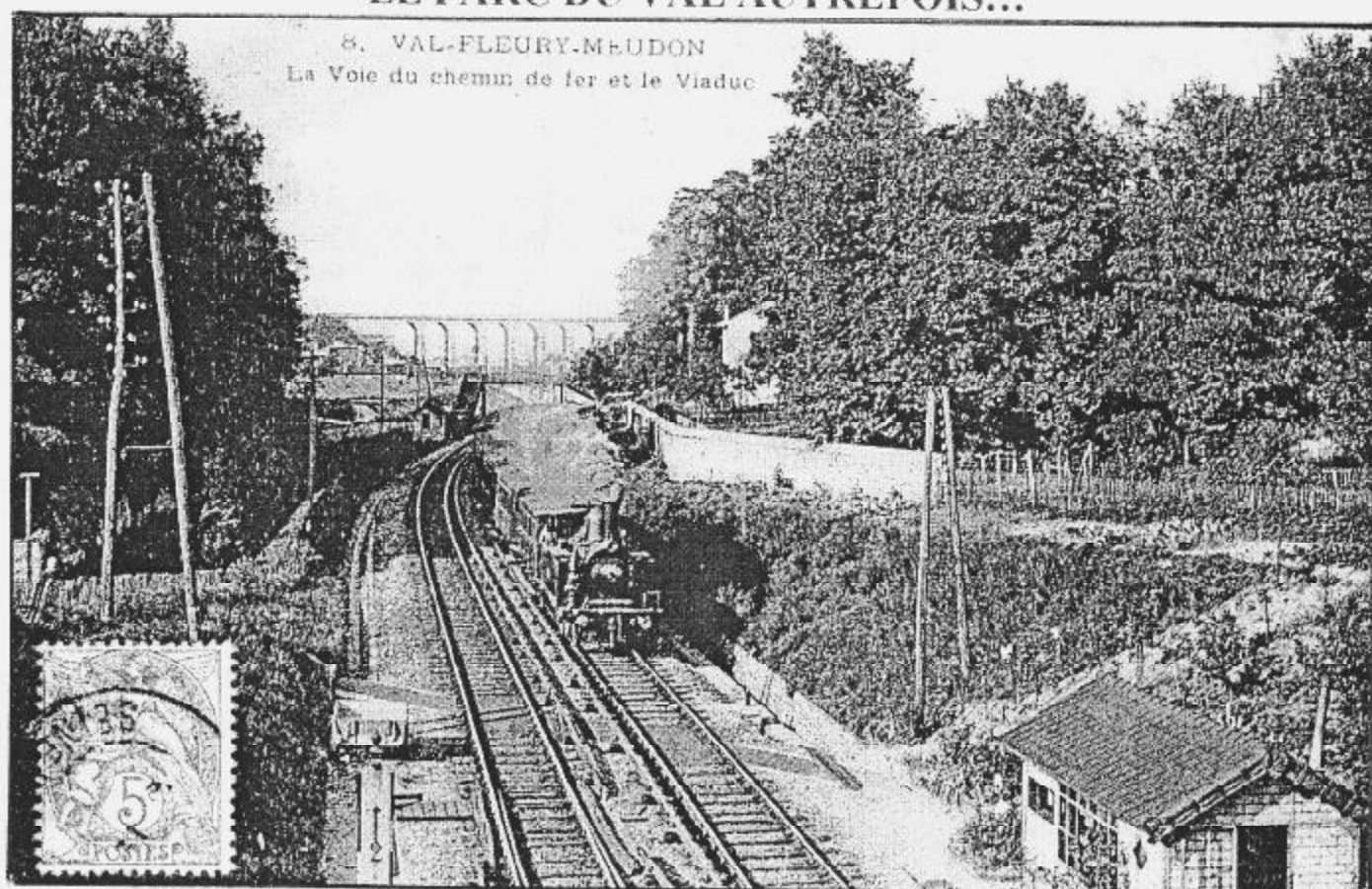
Un livre magnifique. Dans la Russie des années 39, une vie qui devient un enfer de souffrance et de solitude. Sans jouer la sensiblerie, avec une rigueur jamais démentie, Makine nous conte une vie brisée, murée dans un silence impitoyable. Admirable et terrible, ce livre nous fait mesurer notre bonheur.

« Saison sèche » de Robinson Peter :

De la bonne grosse cavalerie américaine. Coulé béton. On suit curieux et sceptique. Comment découvrir un assassin 45 ans après le crime, et d'abord qui est la victime ? De nombreux retours en arrière forcément, avec des personnages hauts en couleur. Un seul reproche, mais il est de taille, pourquoi abandonner les deux héros de l'enquête, attachants en diable, deux pages avant la fin ? Robinson n'avait plus d'idées ?

Jean-Claude Lafrasse

LE PARC DU VAL AUTREFOIS...



Cette vue, prise du pont de Val Fleury avant 1900, est antérieure à l'ouverture de l'avenue Jean-Jaurès. Sur le sentier des Grimettes, bordé d'arbres qui évoquent le parc du château du Val, une seule maison : celle qu'occupe aujourd'hui Mme Annie Boutan.

Il n'est jamais trop tard...



BULLETIN d'ADHÉSION ou
de **RENOUVELLEMENT**
pour un ou plusieurs membres d'une même famille
Année 2001

M., Mme, Mlle, Prénom,	NOM,	Adresse	Date
1/			
2/			
3/			

déclare(nt) adhérer à l'Association "Le Parc du Val" et verse(nt) sa (leur) cotisation annuelle :

Cotisation simple : 50 f. x personnes = f
Cotisation de soutien (à partir de 100 f.):
..... f. x personnes = f

Chèque à l'ordre de Association Le Parc du Val,
à adresser à **Pierre CLOUZEAU**
11 avenue Maréchal Joffre 92190 MEUDON

(les versements au-delà de la cotisation simple donnent lieu à un certificat de déduction fiscale)